



NOS CONTACTS

Informations générales :

Elena DUPRE

Responsable Administrative

03 21 63 71 05

fsa-taxa@univ-artois.fr

Informations spécifiques :

Filière Génie Civil

Alain FUMERY

03 21 63 71 30

Filière Génie Électrique

Bertrand CASSORET

03 21 63 72 21

**Filière Génie Industriel
et Logistique**

Alain MALESYS

03 21 63 71 24



Université d'Artois
Faculté des Sciences Appliquées
Technoparc Futura
Rue Gérard Philipe - 62400 BÉTHUNE

**Faculté
des Sciences
Appliquées**

TAXE D'APPRENTISSAGE

Investissez dans la formation !

Depuis 30 ans, à la Faculté des Sciences Appliquées, notre objectif est de former des ingénieurs et techniciens experts dans les domaines du génie civil, de l'électricité, de l'industrie et de la logistique. Nos formations de qualité offrent une multitude de débouchés professionnels avec de très bons taux d'insertion.

Plus de la moitié de nos formations sont en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage). Ceci facilite l'intégration de nos étudiants dans l'entreprise et l'acquisition de savoir-faire spécifiques. Plus de 150 professionnels, femmes et hommes, interviennent dans nos formations, partagent leur expertise et permettent de faire évoluer nos enseignements au plus près des besoins des entreprises et des structures publiques.

Par le versement de votre taxe d'apprentissage à la Faculté des Sciences Appliquées, vous contribuez ainsi au développement de nos formations et à offrir des enseignements d'excellence à vos futurs collaborateurs.

Grâce à la taxe d'apprentissage, la FSA a investi dans :

- l'équipement de caméras thermiques, d'imprimantes et de scanners 3D
- la mise en place d'une ligne de production flexible pour la plateforme didactique Industrie 4.0
- l'achat de différents matériels de caractérisation des matériaux et des sols
- l'équipement en divers logiciels professionnels d'ingénierie et de modélisation

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a introduit une réforme de la collecte et de la répartition de la taxe d'apprentissage.

Depuis 2023, plus aucune somme ne peut être directement adressée aux établissements d'enseignement supérieur.

Les employeurs doivent se connecter sur la plateforme SOLTéA pour affecter le solde de leur taxe d'apprentissage aux établissements bénéficiaires pendant les deux périodes suivantes :

- du 27 mai au 2 août inclus
- du 12 août au 4 octobre inclus.

Vous voulez soutenir la Faculté des Sciences Appliquées et ses formations :

- connectez-vous à la plateforme SOLTéA à l'adresse : <https://www.soltea.education.gouv.fr/>
- indiquez le code UAI de la FSA : 0624055W
- définissez le montant que vous souhaitez nous verser.

La FSA peut répondre à vos besoins de recrutement

Vous souhaitez accueillir un stagiaire, recruter un jeune en alternance ou proposer des offres d'emplois, contactez nous :
Elena DUPRE - tél : 03.21.63.71.05 - elena.dupre@univ-artois.fr

Liste des formations habilitées à percevoir la taxe

1 Licence Sciences Pour l'Ingénieur avec 6 parcours :

- Génie Civil
- Génie Electrique
- Génie Énergétique et maîtrise de l'énergie
- Génie Mécanique et développement durable
- Logistique globale
- Management of Multimodal Logistics Systems

4 Licences professionnelles :

- Construction Durable, Comportement et Performance Energétiques
- Maintenance industrielle en Génie Electrique
- Logistique et Pilotage des Flux
- CAO et modélisation numérique

4 Masters avec 7 parcours :

- **Master Génie Civil parcours :**
 - Bâtiments, Infrastructures, Voiries et Réseaux Divers (BIVRD)
 - Bâtiment Durable et Efficacité Énergétique (BD2E)
- **Master Electronique, Energie électrique, Automatique parcours :**
 - Efficacité Énergétique Industrielle (EEI)
 - Ingénierie des Systèmes Electriques (ISE)
 - Métrologie des Machines et Phénomènes Electromagnétiques (Memape)
- **Master Génie Industriel parcours Conception Méthodes Innovation (CMI)**
- **Master Gestion de la Production, logistique, achats, parcours Ingénierie de la chaîne logistique (ICL)**

